BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2019

_____

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Mardi 18 juin 2019

Séries : **L - ES**

_____

DURÉE DE L'ÉPREUVE : 4 heures

_____

SÉRIE L : coef. 4

SÉRIE ES : coef. 5

Les calculatrices ne sont pas autorisées

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

*Le candidat doit traiter **UN** des sujets d'histoire de la première partie et **LE** sujet de géographie de la deuxième partie*

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

Composition

Le candidat traite l'un des sujets proposés.

Sujet 1 – Le Proche et Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Sujet 2 - En vous appuyant sur les exemples étudiés au cours de l'année, vous traiterez le sujet suivant : médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'Affaire Dreyfus.

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE

Étude critique de documents

Sujet - Les opérations de maintien de la paix dans le monde, reflet de l'organisation géopolitique du monde ?

Consigne : Que montrent ces deux cartes de l'organisation géopolitique du monde ? Quelles sont leurs limites pour en rendre compte ?

Document 1 – Principaux États contributeurs au budget des missions de maintien de la paix de l'ONU (2017)

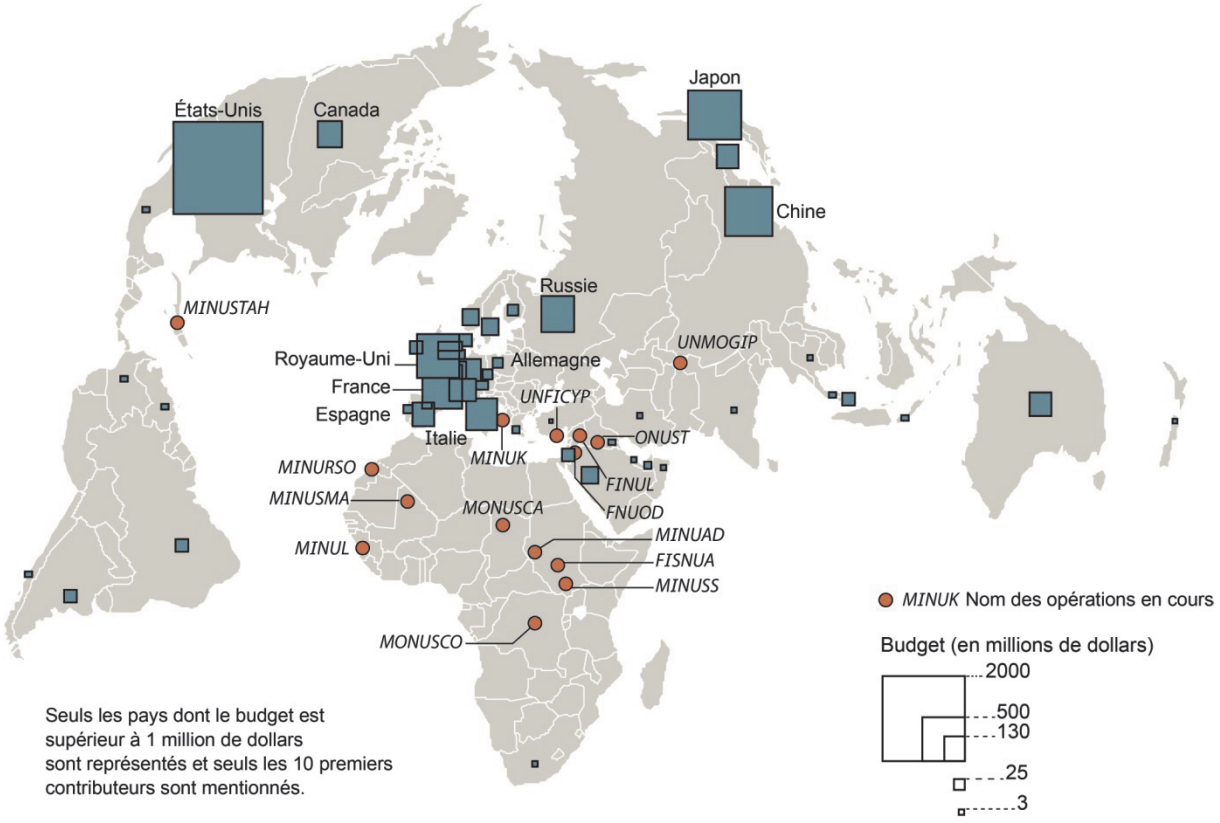

Source : d'après la cartothèque de Sciences Po Paris, données des Nations-unies, Département des missions d'opérations de maintien de la paix (DOMP), www.un.org/en/peacekeeping

Document 2 – Principaux États contributeurs en nombre de soldats aux missions de maintien de la paix de l'ONU (2017)

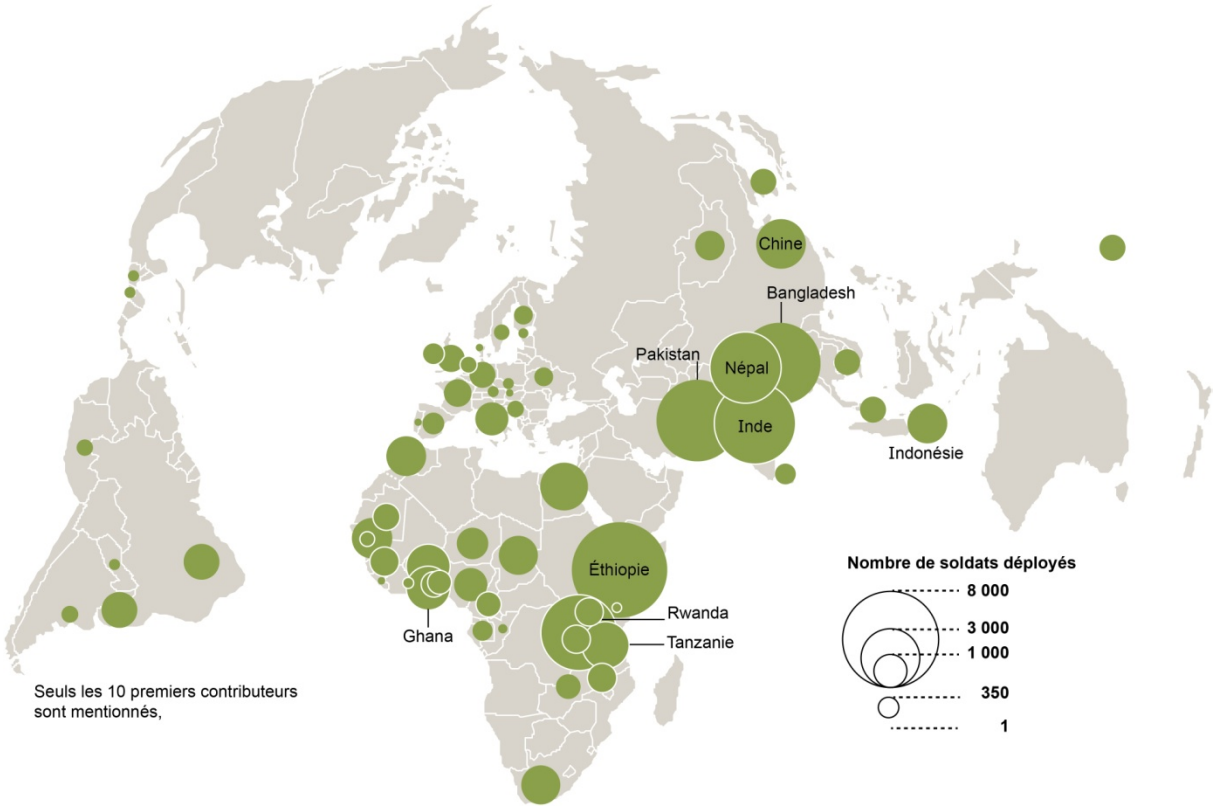

Source : d'après la cartothèque de Sciences Po Paris, données des Nations-unies, Département des missions d'opérations de maintien de la paix (DOMP), www.un.org/en/peacekeeping

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2019

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Série : S

ÉPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2019

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 3

Les calculatrices ne sont pas autorisées.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

Les annexes (pages 3 et 4) sont à rendre avec la copie.

PREMIÈRE PARTIE

Composition d'histoire

Le candidat traite l'un des deux sujets suivants :

Sujet 1

- **La Chine et le monde depuis 1949**

Sujet 2

- **La gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht**

DEUXIÈME PARTIE

Réalisation d'un croquis de géographie

Une inégale intégration des territoires dans la mondialisation.

Le sujet comporte deux annexes (fond de carte et légende) à rendre avec la copie.

Annexe 1- Fond de carte destiné à la réalisation du croquis (*à rendre avec la copie*)

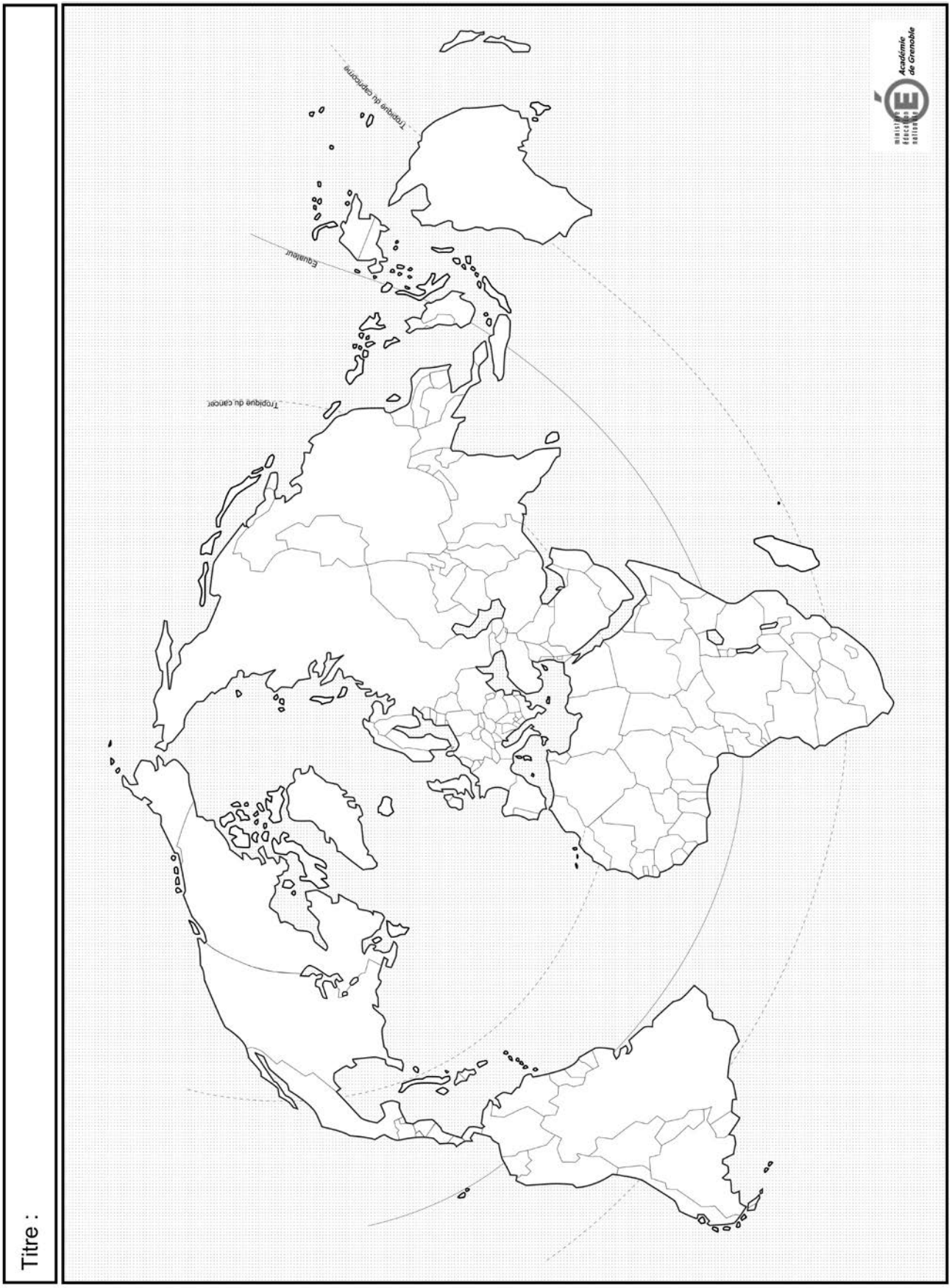

Annexe 2 – Légende du croquis (*à rendre avec la copie*)

Légende :

Baccalauréat Technologique

Session 2019

***

Histoire-Géographie

Série : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

EPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2019

Durée : 2 heures 30 Coefficient : 2

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Le candidat doit répondre à <u>toutes les questions</u> de la 1ère partie.
10 points

Le candidat traitera <u>au choix un seul</u> des quatre exercices de la 2nde partie.
10 points

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12 /12.
*La feuille **Annexe page 12 / 12** est à rendre avec la copie d'examen.*
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

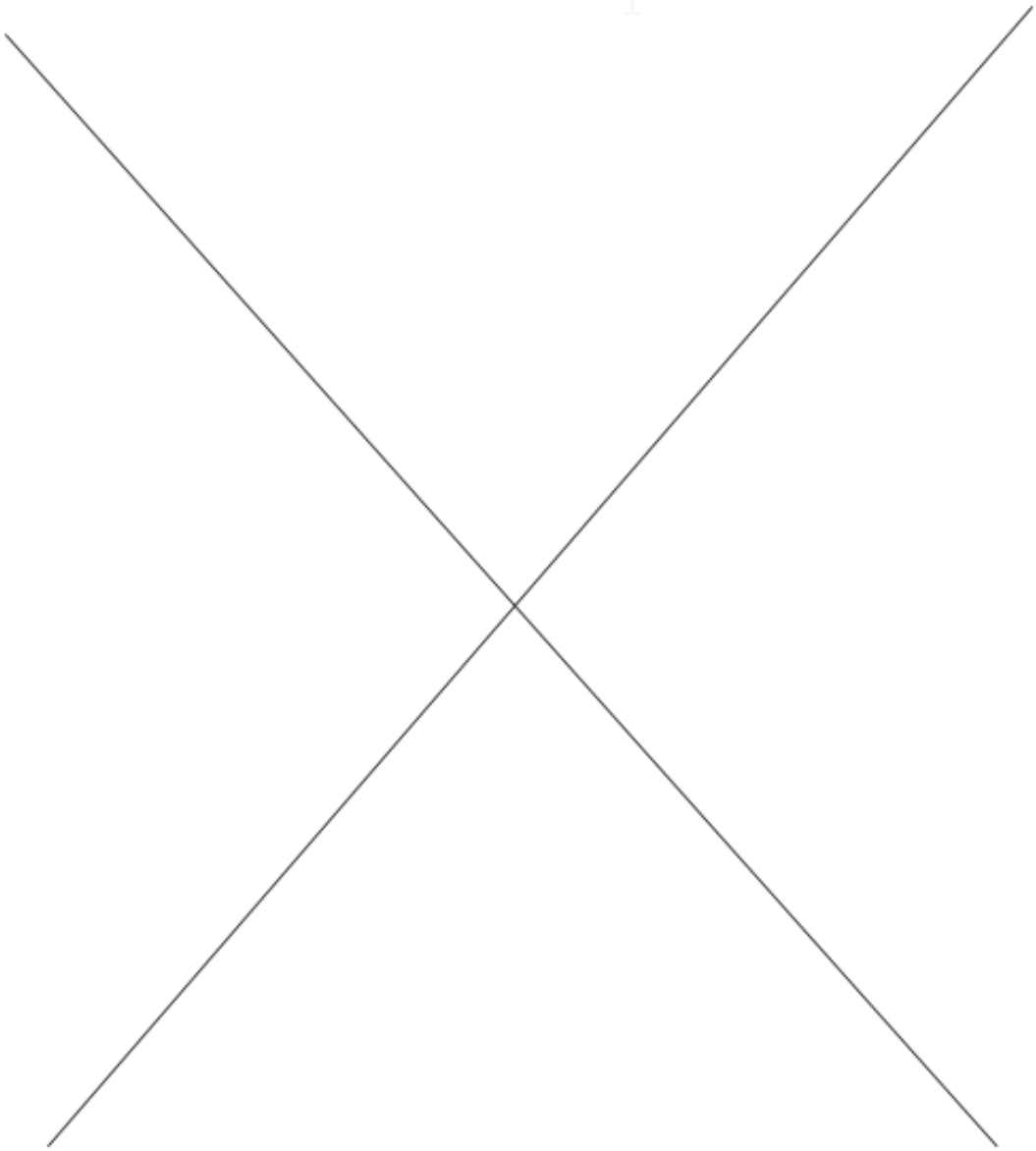

PREMIÈRE PARTIE

Questions d'histoire

1) Justifiez l'affirmation suivante en vous appuyant sur deux exemples : « La fin de la guerre froide bouleverse l'Europe ».

(2 points)

2) Nommez deux acteurs de l'anticolonialisme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

(1 point)

3) Donnez l'année des événements suivants pour la V^{e} République :
   a. Adoption de la constitution
   b. Référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel
   c. Première alternance
   d. Début d'une période de cohabitation.

(2 points)

Questions de géographie

1) Proposez une définition de centre d'impulsion.

(1 point)

2) Caractérisez une firme transnationale.

(2 points)

3) Sur le fond de carte en annexe :

   – Localisez et nommez (dans les cadres dessinés) deux Départements Régions d'Outre-Mer ou Collectivités d'Outre-Mer
   – Localisez et nommez deux pays francophones (France exceptée).

(2 points)

SECONDE PARTIE

Le candidat traitera au choix un seul des quatre exercices.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme d'histoire

Exercice 1 / Sujet d'étude : L'élection présidentielle, un enjeu majeur de la vie politique française.

Document 1 : Taux d'abstention aux premier et second tours des élections présidentielles depuis 1965, en % des inscrits.
Source : Ministère de l'Intérieur et *Le Monde.*

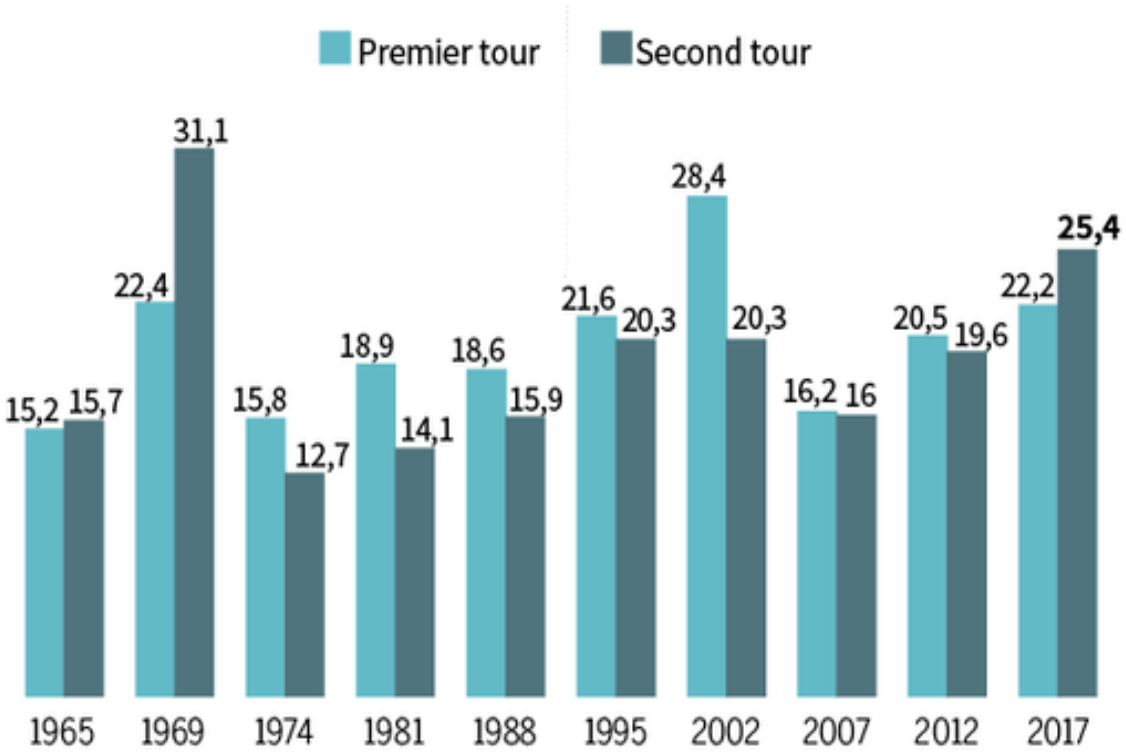

Document 2 : L'abstention au premier tour des présidentielles de 2002.

Source : Nicolas Weill, « Un record d'abstention pour le premier tour d'une présidentielle », *Le Monde*, 22 avril 2002.

S'il est un chiffre qui n'aura pas surpris, dimanche 21 avril, c'est bien celui de l'abstention. Avec un taux de 27,5 % en métropole (sur 99,5 % des suffrages décomptés), le phénomène a pourtant atteint des pics rarement égalés depuis la première élection du président de la République au suffrage universel, en 1965.

Au premier tour de la présidentielle de 1995, 21,6 % des électeurs inscrits s'étaient abstenus. Cette fois, sur 40 millions d'inscrits, plus de 11 millions d'entre eux ne se sont pas rendus aux urnes, et plus de 984 000 ont voté blanc ou nul. Le seul record qui reste désormais à battre est celui du second tour de la présidentielle de 1969 avec 31,1 % (22,4 % au premier). Deux candidats de la droite modérée étaient alors restés en lice : le gaulliste Georges Pompidou et le centriste Alain Poher — en l'absence de tout prétendant de gauche et alors que le PCF[1] frôlait les 21,5 %.

L'abstention touche la plupart des démocraties occidentales, et le chiffre élevé de dimanche révèle une amplification du phénomène. […]

Faut-il en conclure que la présidentielle a perdu son statut de scrutin favori des Français et qu'elle a fini par se "normaliser" par rapport aux autres consultations nationales ? Le taux d'abstention y devient comparable à celui des deux tours des précédentes législatives de 1997 (respectivement 31,4 % et 28,4 % en métropole). Sans doute les congés scolaires de la zone A et C expliquent-ils en partie ce phénomène, de même que le nombre exceptionnellement élevé d'indécis relevés par les divers sondages (*Le Monde* du 14 avril).

Depuis 1974, la mobilisation s'est révélée toujours plus forte au second tour qu'au premier. Reste à savoir si l'affrontement entre M. Chirac et M. Le Pen permettra d'inverser une tendance où se lit aussi bien la fameuse "asthénie[2] démocratique" qu'une expression nouvelle de la protestation.

[1] Parti Communiste Français.
[2] asthénie : forte fatigue générale.

<u>Questions</u> :

1) Montrez l'évolution générale de l'abstention à l'élection présidentielle de 1965 à 2002. (Documents 1 et 2)

2) Donnez deux particularités de l'élection de 2002 dans l'histoire des élections présidentielles sous la V^{e} République. (Documents 1 et 2)

3) Quels sont les différents facteurs de l'abstention record aux élections présidentielles de 1969 et 2002 selon le journaliste ? (Document 2)

4) Expliquez ce que l'abstention révèle des rapports des citoyens au politique. (Document 2)

5) Pourquoi l'élection présidentielle est-elle un moment majeur dans la vie politique française sous la V^{e} République ?

<u>Exercice 2</u> / Sujet d'étude : Les femmes dans la société française.

Document : 70e anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes.
Source : Discours de François Hollande, Paris, 16 avril 2014.

Nous sommes réunis en effet, pour célébrer une journée décisive de l'histoire de notre pays : le jour où le mot de citoyenne, créé par la Révolution Française, a pris sa signification. Le jour où une moitié de la France, jusque-là tenue à l'écart, a rejoint l'autre pour exercer ses droits. Le jour, enfin, où les femmes françaises furent officiellement admises à égalité avec les hommes, dans la République.
Ce jour, c'était le 21 avril 1944. […]
L'Article 17[1] dispose en effet que : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ».
C'est tout simple à énoncer et cela a été très long à arracher. En quelques mots limpides, la lutte plus que séculaire pour le vote et l'éligibilité des femmes connaissait enfin sa consécration. […]
Le droit de vote ne suffit pas, l'éligibilité non plus. Il a fallu, et ce fut un long débat aussi, que la parité puisse être introduite dans notre droit constitutionnel. Nous devons cette évolution au gouvernement de Lionel Jospin.
C'était, en définitive, la conséquence du droit au suffrage. Des progrès majeurs ont été accomplis. La loi du 9 mai 2001 a instauré ce principe pour les élections parlementaires et les pénalités seront renforcées pour les partis, il peut en arriver, qui manquent à leurs obligations. Il a fallu une nouvelle loi, la loi du 17 mai 2013, pour qu'il puisse y avoir un élargissement de la parité, puisque maintenant tous les conseils municipaux de plus de 1 000 habitants doivent respecter ce principe. […]
Mais vous êtes ici conscientes que les droits politiques, aussi fondamentaux soient-ils, que la parité, aussi nécessaire soit-elle, tout cela ne suffit pas. Et qu'il y a toujours à travailler à élaborer une nouvelle génération de droits puisque ce qu'il convient de faire c'est l'égalité réelle, l'égalité dans les rémunérations, les temps de vie et le droit tout simplement de se projeter dans l'avenir, de construire son destin.
Les chiffres ont été rappelés. Ils sont implacables. Les femmes gagnent, pour le même travail, un quart de moins que les hommes. Les femmes représentent 4/5e des travailleuses, des travailleurs en l'occurrence, à temps partiel et le plus souvent dans des emplois précaires.
Plus d'1 million de femmes subissent chaque année des violences. […]
Il s'agit de tout faire pour que l'égalité dans l'entreprise, la conciliation des temps de vie, la réforme du congé parental, la lutte contre la précarité, le paiement des pensions alimentaires, la protection des femmes contre les violences, tous ces sujets puissent être abordés et les droits pouvoir progresser.

1 : il s'agit de l'article 17 de l'ordonnance du 21 avril 1944 portant sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération.

<u>Questions</u> :

1) Quels progrès ont été réalisés dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes en politique sous la V^{e} République ?

2) Quelles inégalités entre hommes et femmes subsistent dans la société française actuelle ?

3) Quels sont les objectifs de ce discours ?

4) Montrez l'évolution de la place des femmes dans la société française sous la V^{e} République.

Exercices portant sur les sujets d'étude du programme de géographie

<u>Exercice 3</u> / Sujet d'étude : Les migrations internationales.

Document : L'Asie, première région d'origine des migrants dans le monde.
Source : Extrait du rapport de l'Organisation internationale pour les migrations, 2018.

Les déplacements internationaux à l'intérieur et au départ de l'Asie sont un trait caractéristique important de la région. Les réfugiés originaires de la République arabe syrienne et d'Afghanistan représentaient plus du tiers de la population mondiale de réfugiés à la fin de 2016. […]

L'Asie de l'Est connaît actuellement une évolution démographique sans précédent, caractérisée dans plusieurs pays par un faible taux de fécondité et un vieillissement de la population, nécessitant de reconsidérer les politiques d'immigration. […] La République de Corée et le Japon, par exemple, encouragent de plus en plus l'immigration temporaire de main d'œuvre étrangère. […] Le nombre d'étudiants internationaux originaires d'Asie de l'Est, en particulier dans l'enseignement supérieur, a augmenté rapidement ces dernières années, tandis que le nombre d'étudiants étrangers dans la sous-région continue lui aussi de croître. Attirés par la perspective d'un enseignement de meilleure qualité, de nombreux étudiants internationaux d'Asie de l'Est partent étudier dans des pays tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni. Au cours de l'année universitaire 2015/2016, la Chine, la République de Corée et le Japon figuraient parmi les 10 premiers pays d'origine des étudiants internationaux aux États-Unis, la Chine comptant à elle seule plus de 300 000 étudiants dans ce pays. En 2014, un étudiant international sur six dans le monde était originaire de Chine. Pour autant, l'Asie de l'Est n'est pas uniquement une grande région d'origine des étudiants internationaux ; elle devient progressivement aussi une destination importante pour les étudiants étrangers qui sont nombreux à venir d'autres pays de la sous-région. Ainsi, un nombre croissant d'étudiants de la République de Corée choisissent d'étudier en Chine, où ils constituaient le plus grand contingent d'étudiants internationaux en 2015. […]

La migration de l'Asie du Sud vers d'autres sous-régions est une caractéristique clé, puisque de nombreux travailleurs migrants temporaires dans les pays du CCG[1] sont originaires de cette sous-région. Depuis les années 1970, les pays pétroliers du Golfe sont une destination majeure pour un grand nombre de travailleurs migrants temporaires originaires d'Asie du Sud. Si l'Inde et le Pakistan ont été, au début, les principaux pays de départ des travailleurs à destination des pays du CCG, les pays d'origine des travailleurs migrants se sont diversifiés depuis, les pays du CCG attirant des personnes en provenance de Sri Lanka, du Népal et du Bangladesh. Actuellement, ce sont les Asiatiques du Sud qui sont les plus nombreux parmi les travailleurs migrants vivant dans les pays du CCG. La perspective de salaires plus élevés et de possibilités d'emploi accessibles s'est traduite par une forte augmentation de départs de la sous-région ces dernières années. Là où l'excédent de main d'œuvre était important, l'émigration a atténué les pressions sur le marché du travail tout en contribuant à la réduction de la pauvreté grâce aux rapatriements de fonds. De fait, les pays d'Asie du Sud comptent parmi les principaux pays destinataires de rapatriements de fonds dans le monde. En 2016, les fonds rapatriés en Inde s'élevaient à 62,7 milliards de dollars É.-U., le montant le plus élevé dans le monde.

[1] CCG : Conseil de Coopération du Golfe c'est-à-dire les pays du Golfe Persique

<u>Questions</u> :

1) Justifiez que la Chine est à la fois un pays de départ et un pays d'accueil.

2) Donnez la définition de « réfugiés ».

3) En vous appuyant sur deux exemples, montrez que les migrations asiatiques s'effectuent à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale.

4) Quelles sont les motivations des migrants ?

5) Expliquez comment les migrations internationales participent à la mise en relation des territoires.

<u>Exercice 4</u> / Sujet d'étude : Transports et routes maritimes.

Document 1 : Ports et routes maritimes en Méditerranée et Europe de l'Ouest.
Source : D'après *Limes : revue française de géopolitique*, juin 2017.

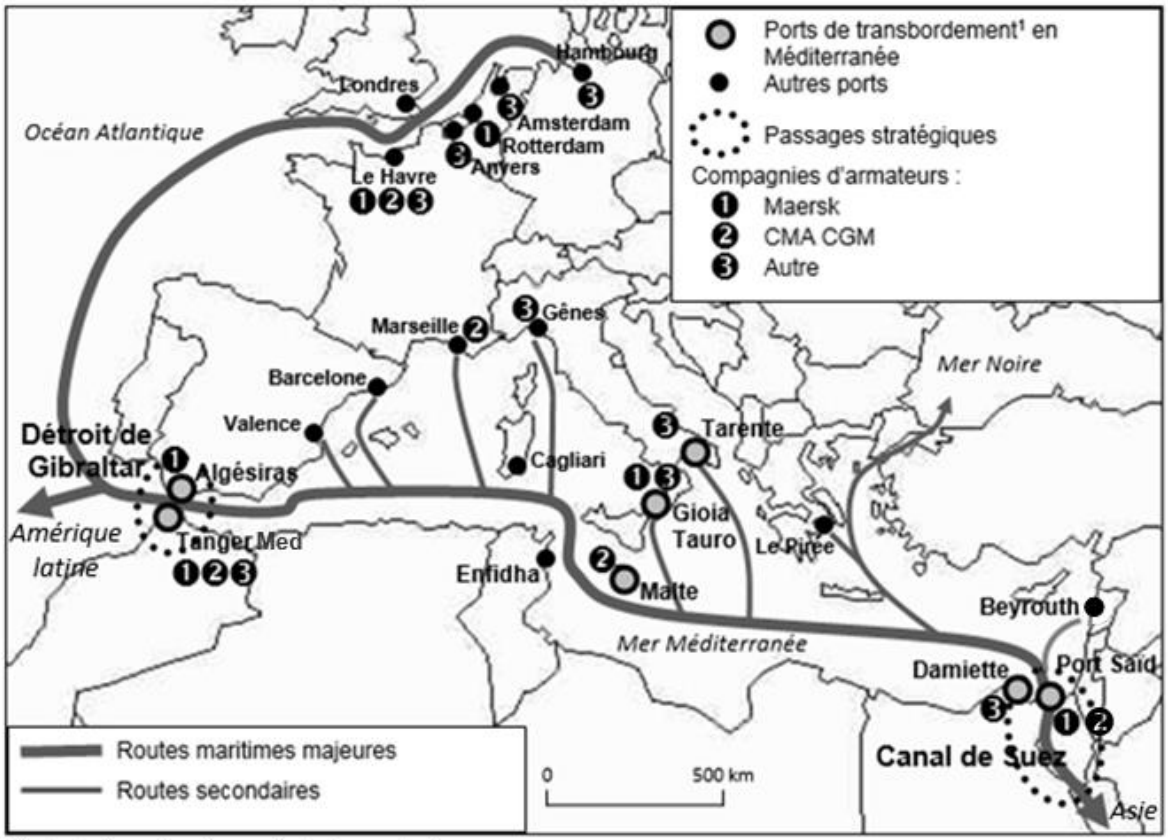

1 Port de transbordement : hub portuaire

Document 2 : Le développement du port de Tanger au Maroc.

Source : D'après Frédéric Dubessy, « Le Maroc mise depuis dix ans, avec succès, sur Tanger Med », econostrum.info, 23 novembre 2017.

Premier port export du Maroc, 174 ports de soixante-quatorze pays desservis, 1 000 hectares de complexe portuaire, 1 600 hectares de zones d'activités, 65 000 emplois... en dix ans d'existence seulement, Tanger Med est rapidement entré dans la cour des grands. Il a même permis au Maroc de passer, entre 2005 et 2017, du 83ème au 16ème rang de la connectivité maritime mondiale au classement de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). […]

Implanté sur le Détroit de Gibraltar, à la croisée des routes maritimes majeures Est/Ouest et Nord/Sud (100 000 navires et 5 millions de passagers l'empruntent annuellement), et à seulement quatorze kilomètres de l'Europe et des côtes espagnoles, cette nouvelle infrastructure constituée par trois ports dispose de six zones industrielles et logistiques d'activités (16 millions de m² et 50 millions en réserve). Elle accueille la première zone franche[1] industrielle en Afrique (Tanger Free Zone) de 400 hectares, la première usine de production de véhicules du continent sur 300 hectares (Renault Tanger Med avec 400 000 véhicules par an), une zone franche de 300 hectares dédiée au secteur automobile (Tanger Automotive City), une zone industrielle de 150 hectares réservée à l'industrie légère et manufacturière, au commerce et à la logistique, une zone d'outsourcing[2] et de services de 6 hectares et une zone franche logistique de 200 hectares.
Des entreprises internationales comme Renault (1,1 milliards d'euros), Siemens (100 M€), Coca-Cola (50 M€), Yazaki (50 M€), Valeo (50 M€), Delphi (40 M€), TE connectivity (40 M€), Europac (30 M€), Lear (20 M€), Powerex (15 M$), Mecachrome (7,5 M€), Daher (5 M€), Danone (5M€), Lesieur (1 M€) ... y ont réalisé les principaux investissements. En tout 750 entreprises ont choisi cette localisation. […]
Les terminaux offrent actuellement une capacité de 3 millions d'EVP (conteneurs équivalent vingt pieds) par an. Un nouveau chantier de 2 milliards € d'investissements (50/50 public et privé) est ouvert avec Tanger Med 2 pour porter la capacité à 9 millions de conteneurs.

[1] Zone franche : zone aux conditions favorables en matière fiscale et douanière pour les entreprises.
[2] Outsourcing : sous-traitance.

<u>Questions</u> :

1) Décrivez l'organisation du transport et des routes maritimes en Méditerranée. (Documents 1 et 2)

2) Identifiez les aménagements qui favorisent le développement du port de Tanger. (Document 2)

3) Justifiez l'affirmation suivante : « les aménagements du port de Tanger Med renforcent l'attractivité du Maroc ». (Documents 1 et 2)

4) Expliquez que les grands ports et les grandes routes maritimes jouent un rôle majeur dans la mondialisation.

ANNEXE À RENDRE

À placer à l'intérieur de la copie d'examen – ne pas inscrire de signes distinctifs sur l'annexe (nom, signature, …).

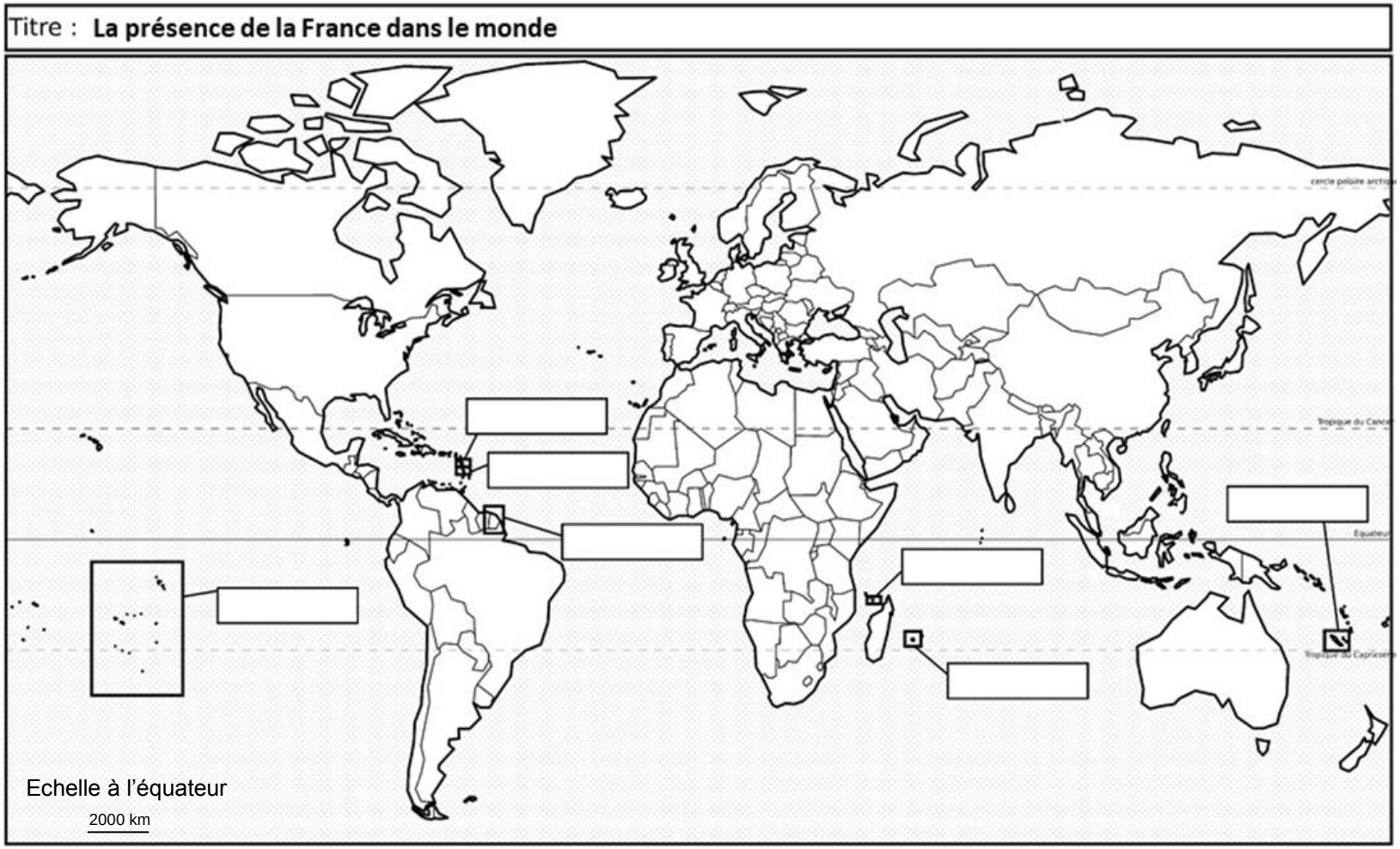

Légende :

Département région d'outre-mer ou collectivité d'outre-mer

Pays francophone

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
BREVET DES MÉTIERS D'ART
SESSION 2019

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU LUNDI 17 JUIN 2019

Durée : 02 h 00 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, enseignement moral et civique, histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
Première partie **Géographie (sujets d'étude)** **9 points**	2/9
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/9 et 4/9
OU	
ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE	5/9
Deuxième partie **Enseignement Moral et Civique** **4 points**	6/9 et 7/9
Troisième partie **Histoire (situations)** **7 points**	8/9 et 9/9

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie (Sujets d'étude) (9 points)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : L'Union européenne et ses territoires

- *Repérer dans le temps et dans l'espace **(3 points)***

  1) Complétez la légende de la carte en **ANNEXE 1** avec les éléments suivants :
     - Les institutions européennes,
     - Espace Schengen,
     - Union européenne.

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme **(6 points)***

  2) Associez en **ANNEXE 1**, la définition correspondant à chacun des dispositifs européens proposés ci-dessous :

     - FEDER,
     - Erasmus,
     - Frontex.

  3) Proposez une définition pour chacun des éléments suivants :
     - Zone euro
     - Parlement européen

OU

Sujet 2 : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

- *Repérer dans le temps et dans l'espace **(3 points)***

  1) Faites figurer et nommez sur la carte en **ANNEXE 2** :
     - une région industrielle en reconversion,
     - une ligne ferroviaire à grande vitesse,
     - trois zones industrialo-portuaires.

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme **(6 points)***

  2) Décrivez un exemple local d'aménagement du territoire en précisant les objectifs visés et les acteurs impliqués.

  3) Comment l'État lutte-t-il contre les inégalités territoriales ? Vous répondrez à cette question en cinq à dix lignes.

ANNEXE 1 (à compléter)

À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 1 : L'Union européenne et ses territoires

1) Complétez la légende de la carte ci-dessous avec les éléments suivants :
   - Les institutions européennes,
   - Espace Schengen,
   - Union européenne.

L'Union Européenne et l'espace Schengen au 1er janvier 2018.

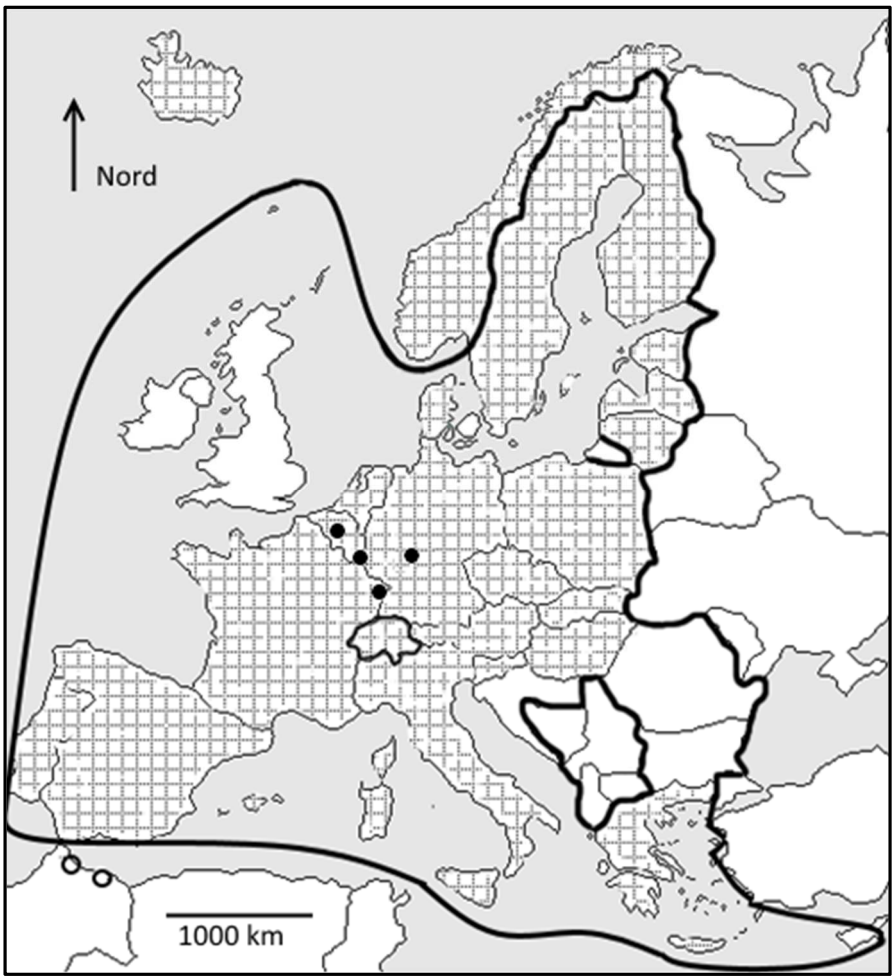

Source : Éduscol

LÉGENDE

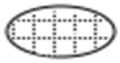

---

2) Associez dans le tableau suivant la définition correspondant à chacun des dispositifs européens proposés ci-dessous :

- FEDER,
- Erasmus,
- Frontex.

Dispositifs européens		Définitions
FEDER	•	• Programme destiné aux étudiants afin de favoriser les échanges culturels et éducatifs intercommunautaires
Erasmus	•	• Agence européenne chargée de la surveillance des frontières marines et terrestres de l'Union européenne.
Frontex	•	• Fonds structurels visant à réduire les écarts entre les régions (réalisation d'infrastructures, investissements productifs).

ANNEXE 2 (à compléter)

À RENDRE AVEC LA COPIE

<u>Sujet 2</u> : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

1) Faites figurer et nommez sur la carte en **ANNEXE 2** :
   - une région industrielle en reconversion,
   - une ligne ferroviaire à grande vitesse,
   - trois zones industrialo-portuaires.

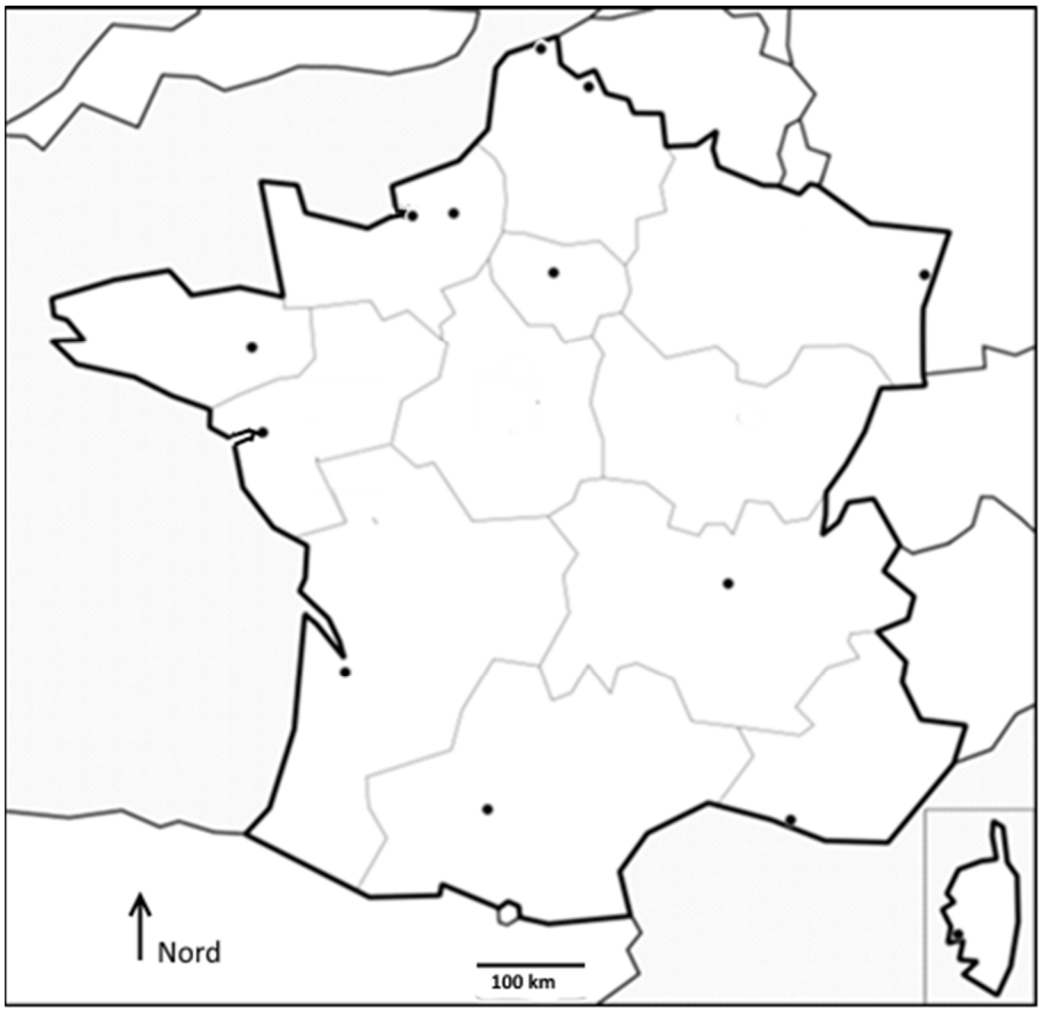

Source : Éduscol

LÉGENDE

Zone industrialo-portuaire

Région industrielle en reconversion

LGV

Deuxième partie : Enseignement moral et civique
(4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu
- Mobiliser les connaissances exigibles
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique

Sujet : Neutralité et signes religieux en entreprise

DOCUMENT 1 : Ministère du Travail, extrait du *Guide pratique du fait religieux dans les entreprises privées (version employeurs)*, 2018.

[…] Le nouvel article L. 1321-2-1 donne la faculté à l'employeur d'introduire dans son règlement intérieur des dispositions instaurant une neutralité au sein de l'entreprise, qui conduit à limiter l'expression des convictions personnelles, notamment religieuses, des salariés.

Cette possibilité n'est toutefois pas absolue car dans le secteur privé, la neutralité ne s'impose pas comme dans les services ou entreprises exerçant une mission de service public et la liberté reste la règle. L'inscription dans le règlement de la neutralité doit donc se faire à certaines conditions qui reprennent les critères dégagés antérieurement par la jurisprudence. Pour être licite[1], la disposition du règlement intérieur apportant des restrictions à l'expression des convictions des salariés devra être :

- Justifiée par la nature de la tâche à accomplir, les nécessités tirées du bon fonctionnement de l'entreprise ou l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux.
- Proportionnée au but recherché. […]

La chambre sociale de la Cour de Cassation est venue préciser, dans un arrêt du 22 novembre 2017 les conditions d'édiction d'une clause interdisant aux salariés en contact avec la clientèle le port de signe manifestant leurs convictions personnelles :

- Elle doit impérativement être portée à la connaissance des salariés par le biais du règlement intérieur ou d'une note de service soumise aux mêmes dispositions que le règlement intérieur,
- Elle doit être générale c'est-à-dire concerner le port visible de tous signes religieux, philosophiques et politiques,
- Elle doit également être spéciale c'est-à-dire qu'elle ne peut être imposée qu'aux salariés en contact avec la clientèle dans l'exercice de leur activité auprès d'elle. (...)

[1] licite : autorisée et légale

Source : Site internet du Ministère du Travail, janvier 2017, mise à jour février 2018. Disponible en ligne : https://travail-emploi.gouv.fr, consulté le 2 septembre 2018.

<u>DOCUMENT 2</u> : « Port du voile au travail, laïcité et discriminations : la justice européenne tranche », article du journal en ligne *France Soir* du 14 mars 2017.

La CJUE[1] a statué ce mardi 14[2] sur la question du foulard islamique au travail à la suite de deux cas distincts, l'un en France et l'autre en Belgique. Deux pays particulièrement attachés aux principes de laïcité et de neutralité. […]

Concernant l'affaire belge, une jeune femme de confession musulmane, S… A…, ne portait pas le foulard au moment de son embauche comme réceptionniste en 2003 par le groupe G4S, qui fournit des services de surveillance et de sécurité. Mais trois ans plus tard, la salariée fait part à son employeur de sa décision de porter le foulard, malgré la politique de neutralité affichée d'abord oralement, puis par écrit, par l'entreprise qui interdit le port de signes politiques, philosophiques ou religieux.

La deuxième affaire, française, est relative au licenciement d'une femme musulmane, employée comme ingénieure d'étude par la société française Micropole, qui portait le foulard au moment de son embauche en 2008. Mais lors d'un rendez-vous avec un client, ce dernier s'était plaint et avait exigé qu'il n'y ait "pas de voile la prochaine fois". Micropole avait transmis cette requête à son employée qui a refusée. La salariée avait été licenciée en juin 2009.

Dans l'affaire de Micropole, l'avocate générale Eleanor Sharpston a considéré qu'imposer d'ôter le foulard pour un rendez-vous avec un client est clairement une discrimination, car le voile ne l'empêchait en aucun cas d'exercer son métier d'ingénieure d'études.

Mais dans le cas de G4S, l'avocate générale Juliane Kokott a estimé, en revanche, que l'exercice du métier de réceptionniste peut exiger le respect d'un cadre vestimentaire et que l'entreprise peut opter pour une image de stricte neutralité, ce qui répond au critère d'exigence professionnelle. […]

[1] CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne.
[2] 14 : Le 14 mars 2017.

Source : Thierry Vallat, avocat au Barreau de Paris, « Port du voile au travail, laïcité et discriminations : la justice européenne tranche », site du journal en ligne *France-Soir*, publié le 14 mars 2017. (Consulté le 25 août 2018).

<u>QUESTIONS</u> :

1) Identifiez et définissez la valeur républicaine évoquée dans ces documents.

2) Relevez dans les documents, deux arguments juridiques qui limitent le port ostensible de signes religieux dans le cadre de certaines entreprises privées.

3) À l'aide des documents et de vos connaissances, indiquez deux situations dans lesquelles le port ostensible de signes religieux peut être toléré au sein des entreprises.

Troisième partie : Histoire (situations)
(7 points)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Compétences mises en œuvre

- Repérer la situation étudiée dans le temps
- Mettre en œuvre les démarches et connaissances du programme d'histoire
- Exploiter des documents pour analyser une situation historique

Sujet 1 : Les 14 points de Wilson

DOCUMENT : Extrait de l'article rédigé par Anatole France à l'occasion de la visite du président W. Wilson à Paris, le 14 décembre 1918.

Nous saluons avec respect et sympathie le président Wilson […]

Nous saluons le chef d'État qui, même dans l'ardeur de la lutte ne détourna pas ses regards des régions sereines de la justice et apporta au monde troublé les préceptes d'une sagesse qui peut seule garantir aux peuples les vrais biens et les solides richesses.

Tout le monde connaît les quatorze articles qu'il juge nécessaires à l'établissement d'une paix durable et, par conséquent, d'une paix juste car, seule, peut durer une paix fondée sur la justice. Le premier de ces articles est à ce point capital que nous voulons le proposer, en ce jour solennel, à la méditation de tous les citoyens. Il se rapporte à la publicité des accords diplomatiques. C'est dans le secret des ambassades que, toujours, les guerres ont été préparées.

Supprimer ce secret, c'est supprimer la principale cause du choc effroyable des armées et des peuples. Il y a plus de dix ans déjà, il m'en souvient, le parti socialiste s'est élevé en France, bien vainement, hélas contre ce secret du prince, dont on prévoyait alors parmi nous, les terribles dangers.

Aussi, quelle n'est pas notre satisfaction d'entendre le président Wilson protester contre ces ruses cachées qui préparent les carnages, et poser ce principe « accords de paix conclus ouvertement », après lesquels il n'y aura plus d'accords internationaux secrets d'aucune sorte. La diplomatie procédera toujours franchement et publiquement.

Pensée bienfaisante exprimée pour le salut de millions et de millions d'existences humaines. Nous approuvons aussi de toutes les forces de notre esprit et de notre cœur le principe que le président Wilson a posé, que chaque peuple doit être laissé libre de déterminer lui-même le régime sous lequel il veut vivre. Puissions-nous ne jamais voir, en violation de ce principe, les soldats d'un peuple libre étouffer la liberté hors de leurs frontières.

Enfin, aux vœux du président Wilson, en faveur d'une Société générale des Nations, nous joignons nos vœux pour cette union des peuples dont les premiers liens, frêles encore, ont été formés au prix des plus généreux efforts dans le monde entier, par le Socialisme et l'Internationale ouvrière.

Source : Anatole France[1], L'Humanité[2], 14 décembre 1918, d'après le site www.gallica.bnf.fr

[1] Anatole France : écrivain français, prix Nobel de littérature en 1921.

[2] L'Humanité : quotidien français socialiste en 1918.

QUESTIONS :

1) Qu'appelle-t-on les « 14 points » du président Wilson ?

2) Relevez, dans le texte deux expressions qui font directement référence aux 14 points de W. Wilson.

3) Quelles relations entretiennent les États-Unis avec le reste du monde après la Première Guerre mondiale ?

OU

Sujet 2 : Le plan Marshall

DOCUMENT : Extraits du discours du Général Marshall prononcé à l'université de Harvard (Massachusetts), 5 juin 1947.

[…] « Il est logique que les États-Unis fassent tout ce qu'ils peuvent pour aider à rétablir la santé économique du monde, sans laquelle il ne peut y avoir aucune stabilité politique et aucune paix assurée. Notre politique n'est dirigée contre aucun pays, aucune doctrine, mais contre la famine, la pauvreté, le désespoir et le chaos. Son but doit être la renaissance d'une économie active dans le monde, afin que soient créées les conditions politiques et sociales où de libres institutions puissent exister.

Cette aide, j'en suis convaincu, ne doit pas être accordée chichement, chaque fois que surviennent les crises. Toute aide que ce gouvernement pourra apporter à l'avenir devrait être un remède plutôt qu'un simple palliatif. Tout gouvernement qui veut aider à la tâche de la reprise économique jouira, j'en suis sûr, de la plus entière coopération de la part du gouvernement des États-Unis. Tout gouvernement qui intrigue pour empêcher la reprise économique des autres pays ne peut espérer recevoir notre aide. De plus, les gouvernements, les partis et les groupes politiques qui cherchent à perpétuer la misère humaine pour en tirer un profit sur le plan politique ou sur les autres plans se heurteront à l'opposition des États-Unis ». […]

Source : Cité par P. Mélandri, *L'Alliance atlantique*, éd. Gallimard-Julliard, 1979, www.clio-texte.clionautes.org, consulté le 21/09.2018

QUESTIONS :

1) En quoi consiste l'aide dont parle le général Marshall dans le texte ?

2) Expliquez la phrase soulignée.

3) À l'aide du texte et de vos connaissances, racontez en 5 à 10 lignes les débuts de la Guerre froide en Europe.